

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-13-1-9

Séance du vendredi 9 octobre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION FRANCAISE D'AQUARIOPHILIE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de 150 euros à la Société d'Histoire Naturelle de Colmar pour l'organisation du Congrès National de la Fédération Française d'Aquariophilie, les 16, 17 et 18 octobre 2009 à Colmar.

Ce montant est à prélever sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 021, opération 2009 J718-8052.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions